

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Haemacure

Interdit à Corporation Haemacure, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, de son rapport de gestion annuel et de sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0038

ExelTech Aérospatiale inc.

Interdit à ExelTech Aérospatiale inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 décembre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0036

FRV Media inc.

Interdit à FRV Media inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0037

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.